



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

divorce

Question écrite n° 82347

Texte de la question

Mme Nadine Morano appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fonctionnement des points rencontre, institués par le juge aux enfants ou le juge aux affaires familiales, pour permettre aux enfants en grande difficulté de relations familiales de maintenir un lien avec un de leur parent. Elle souhaite avoir connaissance de la qualification professionnelle requise pour les intervenants, ainsi que des mesures de contrôle qui permettent de vérifier la qualité des prises en charge.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les points-rencontres sont des structures associatives qui, pour mettre en oeuvre les décisions des juges des enfants ou des juges aux affaires familiales, s'attachent à faire appel à des professionnels du secteur social choisis compte tenu de l'attention particulière qu'ils portent au domaine familial. Le contrôle de la qualité de ces structures est, à l'occasion de l'examen des demandes de subventions, exercé par les cours d'appel. Cependant, afin d'encadrer juridiquement l'action de ces associations et de leur conférer une meilleure reconnaissance, une réflexion est actuellement menée entre les différents ministères intéressés. Elle devrait aboutir au cours de l'année 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82347

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11960

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1917